

— Dans les registres de la jurade de Villeréal - 1786 -

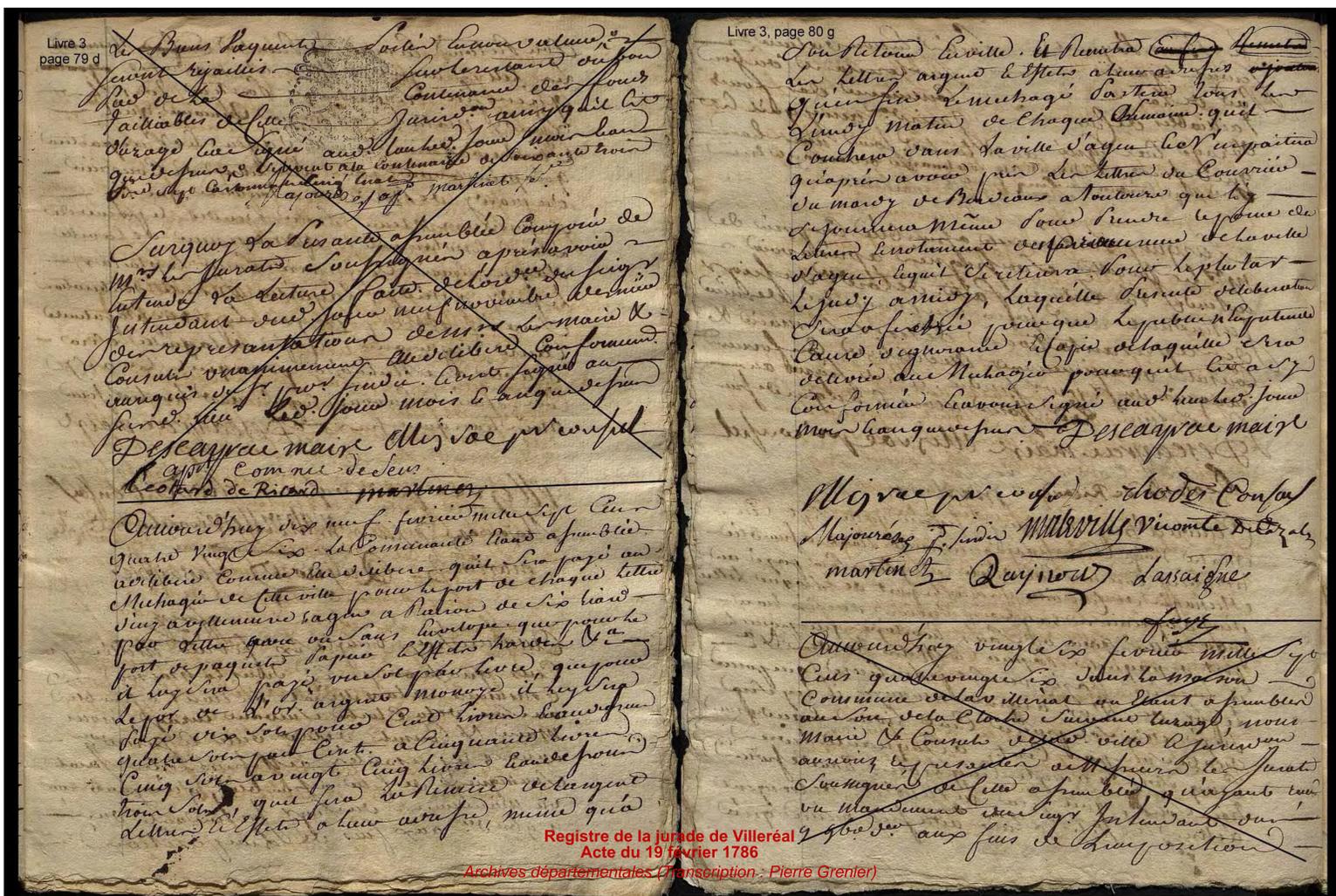
# Le Messenger

— Panneau des Expositions 2017-2018-2019 —



- 1831 -

Aujourd'hui dix neuf février mil sept cent quatre vingt six, la communauté étant assemblée a délibéré comme elle délibère qu'il sera payé au messenger de cette ville pour le port de chaque lettre à Villeneuve et Agen à raison de six liards par lettre avec ou sans enveloppe, que pour le port de paquet papier et effets hardes il lui sera payé un sol par livre, que pour le port de l'or, argent, monnaie il lui sera payé six sols pour cent livres et au-dessus, cinq sols pour cent à cinquante livres, quatre sols à vingt cinq livres et au-dessous trois sols, qu'il fera la remise de l'argent, lettres et effets à leur adresse de même qu'à son retour en ville il remettra les lettres argent et effets à leur adresse qu'enfin le messenger partira tous les lundi matin de chaque semaine, qu'il couchera dans la ville d' Agen et n'en repartira qu'après avoir pris les lettres du courrier du mardi de Bordeaux à Toulouse qu'il séjournera même pour prendre la réponse des lettres et notamment des personnes de la ville d' Agen et qu'il se retirera pour le plus tard le jeudi à midi.



Registre de la jurade de Villeréal  
 Acte du 19 février 1786

Archives départementales (Transcription : Pierre Grenier)

